

Note synthétique à destination des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

Aides sociales et Organismes Locaux d'Entraide et de Soutien

Printemps de la 9^{ème} circonscription des Français de l'étranger

Présents :

- **Hélène Conway Mouret**, sénatrice des Français établis hors de France
- **Mathilde Ollivier**, sénatrice des Français établis hors de France
- **Yan Chantrel**, sénateur des Français établis hors de France
- **Mélanie Vogel**, sénatrice des Français établis hors de France
- Représenté : **Karim Ben Cheikh** (équipe parlementaire)
- **Fwad Hasnaoui**, conseiller des Français de l'étranger à Annaba
- **Khadija Belbachir**, conseillère des Français de l'étranger à Rabat, membre de l'AFE
- **Anne Marie Liccioni**, conseillère des Français de l'étranger au Sénégal, Cap Vert et Guinée Bissau
- **Jackie Bertho**, conseillère des Français de l'étranger en Côte d'Ivoire et Liberia
- **Baptiste Heinz**, conseillère des Français de l'étranger en Côte d'Ivoire et Liberia, président du groupe Ecologie et Solidarité à l'AFE
- **Anna Maïga**, conseillère des Français du Mali, membre de la commission permanente des aides sociales
- **Boubou Sylla**, conseiller des Français de l'étranger de Mauritanie
- **Jacky Aubert**, conseiller des Français de l'étranger de Fès-Meknès-Oujda
- **Martine Rebecchini**, conseillère des Français de l'étrangère d'Agadir
- **Isabelle Frej**, conseillère des Français de l'étranger à Rabat, présidente de la CFE
- **François Boucher**, président de Français du Monde-adfe (FDM-adfe)
- **Bérangère El Anbassi**, vice-présidente FDM-adfe, membre de la Commission nationale des Bourses (CNB)
- **Stéphane Arnoux**, coordinateur général FDM adfe
- **Elodie Martellière**, présidente FDM-adfe Maroc
- **Marion Berthoud**, président FDM-Adfe Rabat
- **Mireille Ringot**, présidente FDM-adfe Essaouira
- **Joelle Bousard**, membre du bureau FDM-adfe Essaouira
- **Othman Touzani Idrissi**, président FDM-Adfe Tanger, président APE à Tanger
- **Malik Tine**, membre du bureau FDM-adfe Tunis

Note synthétique à destination des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

Atelier aides sociales & OLES

Les participants et participantes à l'atelier sont des élus et membres de l'association Français du Monde-adfe, issus de la 9^{ème} circonscription législative des Français de l'étranger. Chacun et chacune a l'expérience concrète des interactions entre les services consulaires, les associations et élus et les citoyens, depuis plusieurs dizaines d'années pour certains d'entre eux. Beaucoup d'entre eux sont également membres d'OLES.

En introduction au résumé synthétiques des échanges, voici quelques propos introductifs sur le sujet des rapports entre les OLES et les consulats dans l'action sociale vers les Français de l'étranger. Les élus de terrain saluent le travail et l'engagement des membres des OLES dont la présence est fondamentale et importante. Les OLES peuvent couvrir des situations d'urgence et décaisser rapidement ou prendre en charge des dépenses d'action sociale pour lesquelles les consulats ne pourraient pas s'engager car aucun outil ne serait adapté pour ce faire. Toutefois ils remarquent que l'existence et la place des OLES dans une politique publique à vocation sociale pour les Français de l'étranger est ambiguë car trop souvent les participants pensent qu'il s'agit d'un pis-aller très pratique pour l'État de se « décharger de ses responsabilités ».

1. Constats sur le fonctionnement des OLES et des aides sociales

1.1. Multiplicité et complexité des missions des OLES

Les Organismes Locaux d'Entraide Sociale (OLES) sont perçus comme fondamentaux sur le terrain mais leur fragilité est évidente. Les missions se multiplient (urgences humanitaires, gestion des retraites suspendues), avec une hétérogénéité forte selon les pays :

- **Côte d'Ivoire** : Les OLES gèrent des **interventions d'urgence en hausse**, mais aussi des réflexions structurantes (ex. : mission d'exploration sur le grand âge à Rabat).
- **Maroc** : Les dépenses des OLES sont majoritairement liées aux **cas orientés par les consulats** (ex. : Agadir, Casablanca), avec une **trésorerie parfois excédentaire** (70 000 € à Agadir) ou une **opacité budgétaire** (Fès, où l'OLES ne demande aucune subvention).
- **Algérie** : Les OLES ont des budgets réduits (30 à 80 € par intervention) en raison de l'existence d'une politique sociale locale. Ils interviennent surtout dans les **zones éloignées** (rapatriements de femmes abandonnées, prisonniers).
- **Dépendance aux consulats** :
 - **Maroc** : À Tanger et Othman, la question de **l'indépendance de la bienfaisance** se pose, les OLES étant souvent perçues comme des relais de l'administration.
 - **Casablanca** : Le **groupe SOS** a pris le contrôle des biens immobiliers de l'OLES, tandis que le **CGF** (Consulat Général de France) demande à la FDM et UFE de créer une nouvelle structure pour capter les subventions.
 - **Rabat** : L'OLES arrive à lever des **fonds privés** en complément de la subvention, mais l'administration reste **interventionniste** dans la gestion budgétaire.
 - **Sénégal** : L'**AEFS** (Association d'Entraide des Français au Sénégal) a une relation conflictuelle avec le consulat et ne le suit pas toujours sur ses demandes.

1.2. Fragilités structurelles et budgétaires

- **Court-termisme budgétaire** : Les enveloppes annuelles ne permettent pas de traiter des enjeux structurants (autonomie, emploi, grand âge) pour lesquels il faut une montée en compétences, une stabilité financière et parfois de l'investissement.

Note synthétique à destination des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

- **Fragilité statutaire** : Dans certains pays (Mali, Algérie, Niger), le statut des OLES est précaire du fait des législations dans les pays d'accueil ou de relations dégradées avec les autorités françaises, ce qui limite leur efficacité alors même que dans un pays comme le Niger, l'OLES Fr'entraides est le dernier maillon de solidarité et de lien avec la France restant. Une situation similaire est perçue en Algérie ou au Sahel (Mali, Burkina Faso) pays dans lesquels les versements de l'État français ou depuis l'étranger, à des associations est vu comme avec suspicion voire réprimer (exemple récent en Algérie)
- **Risque de captation politique** : Les objectifs des OLES peuvent être parfois détournés par des intérêts locaux, posant un enjeu de gouvernance pluraliste et ouverte.
- **Risque de captation économique** : cas de figure plus rare, une OLES importante, à Casablanca avait souscrit un contrat léonin avec un grand groupe de l'ESS français et s'est vu déposséder de son patrimoine immobilier à potentiel important selon les termes du contrat.

1.3. Problématiques liées aux allocations et à l'autonomie

- La **baisse du taux de base** et la gestion par enveloppe mondiale reflètent une logique de restriction budgétaire, au détriment d'une approche basée sur les besoins ;
- **Temporalité des procédures ne correspond pas à l'urgence des besoins constatés** : Au Maroc, **tout doit être soumis à la VAD (Casablanca)**, ce qui ralentit les processus (ex. : 125 dossiers CCPAS en attente).
- **Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** :
 - Les instructions actuelles ne garantissent pas son caractère **décorrélé des revenus des proches**, contrairement à son principe appliqué en France depuis la déconjugalisation ; Le **prélèvement pour logement gratuit** est perçu comme une injustice et son application paraît contradictoire avec l'AAH versée en France ;
 - La **continuité de l'AAH** entre l'étranger et la France (ex. : MDPH de la Meuse) est problématique, notamment pour l'instruction initiale des dossiers ;
- **Perte d'autonomie** :
 - Absence de **politique publique** dédiée au grand âge, laissant place à une offre privée non régulée (exemple en Tunisie de « résidence senior » dans des conditions de non-conformité ne serait-ce qu'avec les prérequis des dossiers de carte de résidence des personnes accueillies)
- **Lien entre aides sociales et assurance-santé** :
 - Dans de nombreux pays l'**allocation de solidarité** ne permet pas d'être couvert par la **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)** même en catégorie aidée, créant une faille dans la protection (exemples Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina et même les pays d'Afrique du Nord).

1.4. Conséquences sur la fin de vie

La perte d'autonomie engendre des **difficultés en fin de vie** faute de dispositifs adaptés et notamment médicalisés. Certaines OLES ont réussi à développer des solutions intéressantes comme la maison de retraite médicalisée de Rabat (gérée par l'association de Bienfaisance) ou le foyer de Radès en Tunisie. Ces structures ont pu voir le jour grâce à des ressources humaines suffisamment formées sur place mais aussi et surtout des dons privés et des mécénats d'entreprises et le soutien de réserves parlementaires ou de projets STAFE.

Aujourd'hui aucun outil n'existe pour les consulats afin de favoriser réellement ce type de projet. Avec l'augmentation du nombre de personnes âgées à l'étranger, les consulats pourraient se retrouver à terme à devoir gérer des rapatriements sanitaires plus nombreux et plus complexes. A rebours, les élus

Note synthétique à destination des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

rapportent que les consulats ne goutent pas forcément le lien entre OLES et maison de retraite (demande de séparation statutaire à Rabat par exemple).

2. Propositions pour une réforme structurelle

2.1. Gouvernance et cadre juridique

- **Évaluer les risques statutaires** pour les OLES dans les pays à risque politiques (Mali, Algérie, Niger...).
- **Dépasser la logique de budgétisation à un an** : Engager une réflexion **pluriannuelle** pour traiter les enjeux structurants (autonomie, emploi) et donc de nouveaux types d'outils pour des projets innovants à fort plus-value sociale pour la communauté.

2.2. Revoir les conditions et instructions de l'AAH et renforcer le lien avec les MDPH

Concernant le mode d'attribution de l'AAH il

- **AAH** :
 - **Dans les instructions** : éviter un débat centré sur les revenus des proches, pour préserver le caractère universel et individuel de l'allocation.
 - **Supprimer le seuil minimum de 80% de handicap pour le bénéfice de l'AAH** alors même qu'en France le seuil d'attribution peut être de 50% pour l'AAH
- **Sur les liens entre l'AAH / AEH consulaires et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) lors du retour en France** :
 - **Supprimer l'obligation de domiciliation en France** pour l'inscription, c'est-à-dire la possibilité de s'inscrire en MDPH en prévision du retour ou réserver des places dans les listes MDPH à des Français de l'étranger attribuées au fil des retours ou installations en France (actuellement des délais d'attente peuvent attendre jusqu'à 5 ans).
 - **Créer un pôle de compétence transversal** attaché au MDPH et spécialisé sur les Français de l'étranger afin de fluidifier les démarches (ex. un pôle MDPH 99 en lien avec les MDPH dans les départements d'installation des Français de l'étranger).

2.4. Allocation de solidarité

- **Lier aides sociales et couverture santé** : Assurer que l'allocation de solidarité donne accès à la CFE au niveau de la catégorie aidée. Le montant de l'AS dans de nombreux pays ne permet pas de vivre et de payer une cotisation de 220 euros par trimestre ;
- Intégrer dans une politique du grand âge à l'étranger la question des allocataires de solidarité

2.3. Prise en charge du grand âge

- **Faire du grand âge une politique publique sociale** et non pas se reposer par défaut sur une logique de charité ou une logique privée ;
- **Réaliser une projection démographique** et une analyse des besoins potentiels en accueil médicalisé
- **Penser un dispositif cohérent** de prise en compte du grand âge à l'étranger avec une montée en charge du dispositif via des leviers budgétaires, humains, y compris avec un volet formation des ressources humaines quand cela est nécessaire.

Note synthétique à destination des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

- **Réguler l'offre privée** de prise en charge de l'autonomie, actuellement non encadrée (offre naissante en Tunisie, dans le Sud du Maroc).